



HAL
open science

Quelques réflexions sur le système verbal dans les subordonnées relatives en anglais.

Ilse Depraetere

► **To cite this version:**

Ilse Depraetere. Quelques réflexions sur le système verbal dans les subordonnées relatives en anglais.. Vogeleer, Svetlana, Andrée Borillo, Carl Vettters, Marcel Vuillaume (éds). Temps et discours, Louvain-la-Neuve: Peeters., pp.147-156., 1998, BCILL (Bibliothèque des cahiers de linguistique de l'institut de Louvain). halshs-00849740

HAL Id: halshs-00849740

<https://shs.hal.science/halshs-00849740>

Submitted on 31 Jul 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

1998. Vogeleer, Svetlana, André Borillo, Carl Vetters, Marcel Vuillaume (éds). *Temps et discours*, BCILL (Bibliothèque des cahiers de linguistique de l'Institut de Louvain). Louvain-la-Neuve: Peeters.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE SYSTÈME VERBAL DANS LES SUBORDONNÉES RELATIVES EN ANGLAIS.

Ilse DEPRAETERE
Katholieke Universiteit Brussel

1. Cet article se veut une réflexion sur l'expression de relations temporelles dans des subordonnées relatives (SR) en anglais. Plus particulièrement, je veux démontrer que les différences dans l'emploi des temps qu'on peut constater entre les subordonnées relatives non-restrictives (SRNR) et les subordonnées relatives restrictives (SRR)¹ qui renvoient au futur se reflètent dans les phrases qui réfèrent au passé. La première partie de cet exposé contient des exemples qui prouvent que la différence syntactique entre les SRNRs et les SRRs influence l'interprétation et le choix de formes verbales. Une fois que ce fait est établi, il est possible de prouver sur un plan plus général que les contraintes que comporte le renvoi à une situation postérieure sont les mêmes, que l'on renvoie à un temps postérieur d'un point de vue passé ou que l'on renvoie à un temps postérieur du point de vue du présent. Bref, le but de cet article est double : dans un premier temps, on démontrera que les différences entre les SRNRs et les SRRs se reflètent non seulement (a) dans l'interprétation d'une même forme verbale, mais aussi (b) dans la façon dont on les relie à des points d'orientation. Deuxièmement, on établira que les différences entre les SRNRs et les SRRs qui renvoient au futur et les différences entre les SRNRs et les SRRs dans l'interprétation des formes verbales qui renvoient à une situation postérieure dans le passé sont l'inverse les unes des autres. Dans l'analyse qui suit, les termes *formes verbales relatives* et *formes verbales absolues* seront utilisées. Les dernières impliquent que la situation est liée au moment de l'énonciation. Une forme verbale relative relie une situation à un point d'orientation qui n'est pas le moment de l'énonciation (cf. Declerck 1991 : 19-20).

2.1. L'exemple qui démontre le mieux l'effet de la différence syntaxique entre les SRNRs et les SRRs est du type suivant :

¹ Cf. Depraetere (1994b) pour une caractérisation détaillée des concepts SRR et SRNR.

- (1) a. John married the girl who got pregnant.
b. John married Mary, who got pregnant. (Depraetere 1996 : 272).

Tandis que dans la SRR la grossesse précède le mariage, dans la SRNR l'inverse se produit : John épouse Mary, qui ensuite est enceinte. Dans l'exemple (1), il s'agit d'une même forme verbale qui donne lieu à une interprétation temporelle qui est différente : le prétérit dans la SRNR renvoie à une situation qui est postérieure à celle dans la principale; il renvoie à une situation qui est antérieure à celle dans la principale dans la SRR. Les exemples suivants indiquent la même tendance : la relation temporelle la plus probable entre la situation dans la principale et celle de la subordonnée est une relation de postériorité dans le cas de la SRNR et d'antériorité dans le cas de la SRR :

- (2) a. I read the article which he sent to *Linguistics*.
b. I read the article, which he sent to *Linguistics*.

2.2. En ce qui concerne les phrases qui renvoient au futur, la différence entre les liens syntaxiques qui relient la principale et la SRNR et ceux existants entre la principale et la SRR se manifeste de la manière suivante. Les liens étroits entre la SRR et la principale permettent à l'énonciateur d'utiliser un présent relatif, c'est-à-dire un présent qui exprime une simultanéité avec un point d'orientation futur² :

- (3) a. You will meet someone who is wearing [then, i.e. when you meet him] a red tie.

- 2 Le cadre théorique est celui de Declerck (1991). L'énonciateur qui utilise une forme verbale qui renvoie au futur établit 'un domaine futur' ('post-present domain'). Declerck démontre que pour exprimer des relations temporelles dans le domaine du futur, il peut y avoir un changement de perspective ('shift of perspective' (Declerck 1991 : 66)), c'est-à-dire : la situation postérieure est réinterprétée comme s'il s'agissait du moment de l'énonciation ('pseudo-t₀'). Par conséquent, on utilise un présent pour exprimer la simultanéité (cf. (i)), un passé composé ou un prétérit pour indiquer que la situation précède le moment futur (cf. (ii)), et *will* pour exprimer la postériorité (cf. (iii)). Declerck appelle ce système de formes verbales relatives (c.à.d. des formes qui ne sont pas liées au moment de l'énonciation mais à un autre point d'orientation) (Declerck 1991 : 25) le 'present perspective system' (Declerck 1991 : 50).
- (i) They will believe that Jack *is* back in town. (Declerck 1991 : 38)
(ii) (said while planning someone's murder) The police will find out that you *were staying* here today, and not in London. (Declerck 1991 : 36)
What will happen when the others *have left*? (Declerck 1991 : 37)
(iii) He will say that he *will never leave* her. (Declerck 1991 : 39)
Si, par contre, l'énonciateur décide de prendre le moment de l'énonciation ('the temporal zero-point, t₀') (Declerck 1991 : 14) pour référer aux autres situations futures, il utilisera des formes verbales absolues (Declerck 1991 : 19) (*will* pour la simultanéité et la postériorité, le futur antérieur pour l'antériorité). Dans ce cas, il emploie le 'future perspective system' (Declerck 1991 : 50).
- (iv) ... and he will be surprised by what *will be going on*. (Declerck 1991 : 50) (simultanéité)
(v) The whole family will assemble here next year. Even John and Susan will come. They *will have been married* then for forty years. (Declerck 1991 : 51) (antériorité)

La forme avec *will* est aussi acceptable :

- b. You will meet someone who will be wearing a red tie.

Par contre, les liens lâches qu'entretient la SRNR avec la principale exigent l'emploi de *will* (cf. (3c)), le présent étant interprété comme un présent absolu (i.e. un présent qui est lié au moment de l'énonciation) (cf. (3d)) :

- (3) c. You will meet Simon, who will be wearing a red tie [then].
d. You will meet Simon, who is wearing a red tie [now].

La même observation vaut pour les exemples suivants :

- (4) a. It is not impossible that some time or other a bomb will explode that is hidden in our building. (Declerck 1991 : 56)
b. It is not impossible that some time or other a bomb will explode that will be hidden in our building.
c. It is not impossible that some time or other an atomic bomb will explode, which will be hidden in our building.
d. It is not impossible that some time or other a bomb will explode, which is hidden in our building.

Il faut ajouter que les deux formes verbales ne sont pas toujours interchangeables dans la SRR non plus. Comme il a été établi dans Depraetere (1994) et Declerck et Depraetere (1995), il faut qu'il y ait des éléments dans le contexte et/ou dans la situation de l'énonciation qui créent un domaine intensionnel qui renvoie au futur pour que le présent puisse être interprété comme une forme verbale relative qui réfère à une situation simultanée avec un point de référence futur.

La même différence est observable pour les SRs qui renvoient à une situation antérieure à celle de la principale indiquant une situation future. supposons qu'une réunion du CNU ait eu lieu vendredi. Samedi, il y a une fête pour célébrer le départ d'un collègue. Quelqu'un demande jeudi :

- (5) a. Will it be possible to speak to Aaron, who will have attended the meeting?
b. Will it be possible to speak to Aaron, who ?? has attended the meeting?
c. Will it be possible to speak to someone who has attended the meeting?
d. Will it be possible to speak to someone who will have attended the meeting?

Il nous faut un futur antérieur dans la SRNR pour que la situation ne soit pas interprétée comme antérieure au moment de l'énonciation. Autrement dit, bien que le passé composé soit grammatical, il n'est pas acceptable dans le contexte indiqué. Par contre, le passé composé dans la SRR autorise une interprétation

selon laquelle la réunion est antérieure au moment futur indiqué dans la principale et postérieure au moment de l'énoncé.

3. Il est fascinant de constater que les différences dans les exemples donnés en 2.2. sont parfaitement reflétés dans le domaine du passé. L'image inversée dans le domaine passé des relations temporelles dans les exemples (3) et (4) est la suivante :

(6) a. relations temporelles dans (3) et (4) :

- * la principale (P) renvoie à une situation qui se situe dans le domaine du futur
- * la subordonnée (S) renvoie à une situation qui est simultanée avec la situation dans la principale :

PAST	NOW	FUTURE	
	X	X	(P)
		X	(S)

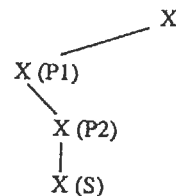
b. relations temporelles correspondantes dans le passé :

PAST	NOW	FUTURE
	X	
X (P1)		
X (P2)		
X (S)		

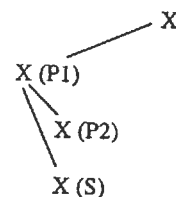
Dans (6b), comme dans (6a), il y a une situation simultanée avec une autre, qui est postérieure à un certain moment. Dans le cas de (6a), ce moment est le temps de l'énonciation (NOW), dans le cas de (6b), il s'agit d'un point d'orientation dans le passé (P1). Théoriquement, les formes verbales qui pourraient être utilisées pour exprimer les relations temporelles indiquées dans des exemples du type (6b) sont les suivantes : le verbe dans P1 est un prétérit ou un plus-que-parfait. Pour indiquer que P2 est postérieure à P1, on utilise une forme avec *would* (temps relatif) (1) ou bien on lie la situation au temps de l'énonciation en utilisant un prétérit (temps absolu) (2). Dans ce cas, la relation temporelle entre P1 et P2 n'est pas indiquée par le verbe. Dans les exemples étudiés dans cet article, le verbe est au conditionnel dans P2. La situation dans S est simultanée avec celle dans P2, ce qui permet l'emploi d'un prétérit relatif

(c)³. Une autre possibilité qui se présente est de lier la situation dans S à celle dans P1, ce qui s'exprime par l'emploi d'un conditionnel (d), qui marque la postériorité vis-à-vis de P1⁴.

(6) c. PAST NOW FUTURE

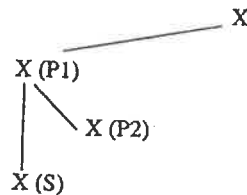


d. PAST NOW FUTURE



Or, on constate que l'emploi d'un prétérit dans une SRNR n'autorise qu'une seule interprétation : il exprime la simultanéité avec la situation dans P1 et non pas avec P2. Autrement dit, les relations temporelles qui sont exprimées si on utilise un prétérit dans la SNRS sont les suivantes :

(7) c. PAST NOW FUTURE



a. The Packwood-Roth proposal would reduce the tax depending on how long an asset was held. It also would create a new individual retirement account, which would shield from taxation the appreciation on investments made for a wide variety of purposes. (SRNR)

³ Declerck (1991 : 62) utilise le terme 'direct binding' quand la situation à laquelle on fait référence dans une subordonnée est liée à celle de la principale qui domine la subordonnée.

⁴ Declerck appelle ce cas 'indirect binding' (1991 : 63).

- b. The Packwood-Roth proposal would reduce the tax depending on how long an asset was held. It also would create a new individual retirement account, which * shielded from taxation the appreciation on investments made for a wide variety of purposes. (SRNR)

L'exemple (7b) est inacceptable : le prétérit est interprété comme une forme qui exprime la simultanéité avec P1. Une telle interprétation n'a pas de sens dans cet énoncé : on parle d'un compte qui n'a pas encore été créé. Par conséquent, la situation dans la relative est encore inexistante et l'emploi du prétérit interprété comme exprimant la simultanéité avec la situation factuelle dans P1 est inacceptable. Dans la SRR par contre, cette forme verbale peut être interprétée comme exprimant la simultanéité avec la situation dans P2 :

- (7) c. The Packwood-Roth proposal would reduce the tax depending on how long an asset was held. It also would create a new individual retirement account that would shield from taxation the appreciation on investments made for a wide variety of purposes. (Wall Street Journal) (SRR) (Depraetere 1996 : 335)
- d. The Packwood-Roth proposal would reduce the tax depending on how long an asset was held. It also would create a new individual retirement account that shielded from taxation the appreciation on investments made for a wide variety of purposes. (SRR)

L'exemple suivant démontre la même tendance :

- (8) a. Douglas Stonemen, vice-president of Shell Canada, noted that producers would prefer to avoid hearings into competing proposals that would lengthen the regulatory review process and would bog down development. (Wall Street Journal) (SRR)
- b. Douglas Stonemen, vice-president of Shell Canada, noted that producers would prefer to avoid hearings into competing proposals that lengthened the regulatory review process and bogged down development. (SRR)
- c. Douglas Stonemen, vice-president of Shell Canada, noted that producers would prefer to avoid hearings into competing proposals, which would lengthen the regulatory review process and would bog down development. (SRNR)
- d. Douglas Stonemen, vice-president of Shell Canada, noted that producers would prefer to avoid hearings into competing proposals, which lengthened the regulatory review process and bogged down development. (SRNR)

Le prétérit autorise deux interprétations dans la SRR : il peut exprimer une relation de simultanéité entre la situation dans P2 et celle de la relative, ou il peut exprimer une relation de simultanéité entre la situation dans P1 et celle de la relative. La SRNR ne peut être interprétée que d'une façon : elle indique le caractère général d'une séance qui analyse les autres propositions ('hearings into competing proposals'), c'est-à-dire qu'elle allonge le procès de révision et fait stagner le développement. ('lengthen the review process and bog down

development'). Autrement dit, le prétérit se lie à la situation factuelle de P1 (noted) plutôt qu'à la prédiction faite dans P2 (would prefer).

L'image inversée des relations temporelles dans les exemples (5) peut être visualisée de la façon suivante :

- (9) a. relations temporelles dans (5)

PAST	NOW	FUTURE	
	X		
		X	(P)
		X	(S)

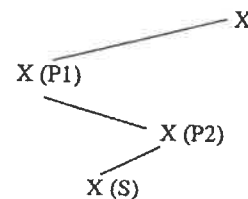
- b. relations temporelles correspondantes dans le passé :

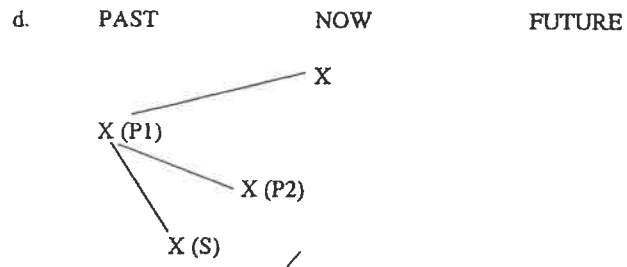
PAST	NOW	FUTURE
	X	
X (P1)		
	X (P2)	
		X (S)

Les relations temporelles entre les situations peuvent être exprimées de la façon suivante :

- * P1 : plus-que-parfait ou prétérit
- * P2 : on peut employer un conditionnel, une forme verbale relative, qui indique que P2 est postérieure à P1. Il est aussi possible d'utiliser une forme verbale absolue, le prétérit, qui indique que P2 est antérieure au moment de l'énoncé. Dans les exemples étudiés, c'est la forme avec *would* qui est utilisée.
- * S est antérieure à P2 : plus-que-parfait (9c), S est postérieure à P1 : conditionnel (9d)

- (9) c. PAST NOW FUTURE

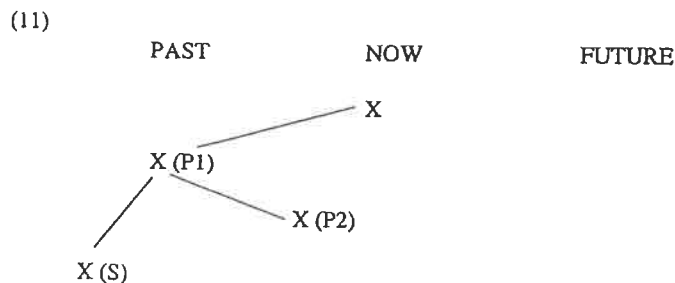




L'exemple (10) illustre une contrainte comparable à celle qu'on a pu constater dans (8). Retournons au contexte de l'exemple (5). Supposons que John soit prêt à tout pour avoir le poste. Il décide de tuer deux de ces collègues qui, eux aussi, ont postulé. Son ami, le docteur Smith, est d'accord pour tuer l'un des deux lundi; John s'occupera du deuxième candidat mardi.

- (10) a. John announced that he would be helped on Tuesday by the man who would kill the inspector on Monday. (Depraetere 1996 : 338)
 b. John announced that he would be helped on Tuesday by the man who had killed the inspector on Monday.
 c. John announced that he would be helped on Tuesday by Dr Smith, who would kill the inspector on Monday.
 d. John announced that he would be helped on Tuesday by Dr Smith, who had killed the inspector on Monday.

Ici, on constate que le plus-que-parfait ne donne lieu qu'à une seule interprétation de la SRNR : il choisit comme point d'orientation la situation dans P2, tandis que cette forme verbale peut être interprétée comme liant la situation dans la SRR à celle de P1. Autrement dit, les relations temporelles qu'autorise le plus-que-parfait dans la SRNR ne peuvent être que celles visualisées dans (11); dans la SRR il peut aussi exprimer les relations visualisées dans (9b) :



Comme dans l'exemple cité dans (8), la SRNR ne peut lier la forme verbale qu'à une situation factuelle : c'est le fait exprimé dans la P1 qui sert de point d'orientation plutôt que la prédiction faite dans P2.

Il est important d'ajouter que, bien que les SRRs diffèrent des SNRSs dans le sens que le prétérit (dans (7) et (8)) et le plus-que-parfait (dans (10)) peuvent être interprétés comme reliant la situation à une 'prédiction' (la situation dans P2), ce n'est pas toujours l'interprétation à laquelle ils donnent lieu. Dans un contexte différent, ces formes admettent aussi une interprétation dans laquelle elles prennent comme point d'orientation la situation dans P1 (cf. Depraetere 1996). Bref, les formes verbales autorisent deux interprétations dans les SRRs; dans les SRNRs l'une des deux est exclue.

4. L'affirmation de Comrie, selon laquelle 'other things being equal, statements about the present moment are more relevant than those about other times' (Comrie 1985 : 41-42) pourrait expliquer la tendance à interpréter une forme verbale (un présent, un passé composé, un prétérit, un plus-que-parfait) comme l'expression d'une relation temporelle avec un fait (le moment de l'énonciation dans les exemples (3), (4) et (5) et P1 dans les exemples (7), (8) et (10)) plutôt qu'avec une prédiction (la situation future de la principale dans (3), (4) et (5) et P2 dans les exemples (7), (8) et (10)) dans les SNRS. Autrement dit, les faits ont plus de 'valeur' ou sont plus importants que les prédictions; il en découle que l'on préfère interpréter un présent comme l'indication du temps présent ((3), (4), (5)), et rattacher un prétérit ou un plus-que-parfait à un fait accompli plutôt qu'à une prédiction faite dans le passé ((7), (8), (10)). Ce qui est sans doute encore plus important, c'est de voir que la différence syntaxique entre les SRRs et les SRNRs se manifeste aussi bien au niveau de l'interprétation d'une même forme verbale (cf. exemples (1) jusqu'à (5)) qu'au niveau du choix de point de référence pour l'interprétation d'une forme verbale (cf. (7), (8) et (10)). Declerck et Depraetere (1995) ont démontré que les formes utilisées pour renvoyer au futur dans différents types de subordonnées en anglais dépendent des liens syntaxiques qu'entretiennent la principale et la subordonnée. Les faits présentés dans cet article confirment cette hypothèse : des liens étroits (comme dans le cas de la SRR) signifient que la principale crée un 'domaine intensionnel' (Declerck et Depraetere 1995) dans lequel s'intègrent les formes verbales de la subordonnée; des liens lâches (comme dans le cas de la SRNR) entraînent une orientation vers le moment de l'énonciation ou vers un point de référence autre que celui offert par P2 pour l'interprétation des formes verbales de la subordonnée et pour l'expression de liens temporels.

Références

- Comrie, Bernard. (1985). *Tense*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Declerck, Renaat. (1991). *Tense in English. Its structure and use in discourse*. London : Routledge.
- Depraetere, Ilse. (1994a). Some observations on the expression of temporal relations in future-time relative clauses, *Linguistics* 32 : 459-473.
- Depraetere, Ilse. (1994b). Factors requiring, promoting and excluding the use of a (N)RRC, *Leuvense Bijdragen* 83/4 : 433-458.
- Depraetere, Ilse. (1996). *The tense system in English relative clauses*. Berlin : Mouton de Gruyter.
- Depraetere, Ilse & Renaat Declerck. (1995). The double system of tense forms referring to future time in English. *Journal of semantics* 12 : 269-310.

BCILL 99 : *Temps et discours*, 157-170

FLUENCE DU TEMPS IMPLIQUE ET ORIENTATION : L'IMPARFAIT ET LE PASSE SIMPLE REVISITES

Jacques BRES

Praxiling, UPRES-A CNRS

Discours, textualité et production de sens

Université de Montpellier III

Devant les difficultés à rendre compte de façon satisfaisante du couple passé simple/imparfait (désormais PS et I) en termes aspectuels, de nombreux linguistes ces dernières années ont proposé des hypothèses de type textuel ou référentiel. Passéisme ? : l'option que j'entends défendre (ici dans le seul cadre discursif du récit) est de type aspectuel. L'opposition des deux formes sera analysée comme différence de représentation de l'orientation de la fluence du temps impliqué par le procès, que l'I inscrit sur visualisation *descendante* (du futur vers le passé) du temps d'univers et le PS sur visualisation *ascendante* (du passé vers le futur). Je dois pour cela dans un premier temps présenter le rapport temporel de direction (§ 1). Après avoir développé l'hypothèse proposée (§ 2), je discuterai (§ 3) deux analyses conduites selon l'approche référentialiste.

1. Le temps verbal : localisation et rapport de direction

1.1. Localisation temporelle

Le temps verbal (*tense*) est généralement décrit comme un marqueur dont la fonction principale est de permettre la localisation temporelle d'un événement dans le temps (*time*) à partir d'une représentation linéaire de celui-ci. Par exemple :

- (1) Tense is grammaticalised expression of location in time (Comrie 1985 : 9).
- (2) Le temps verbal (...) sera conçu comme une instruction qui s'adresse au récepteur : il lui dit où il faut situer dans le temps l'état de choses dont il est question dans la phrase (Vet 1985 : 38).